



RECRUTEMENT

Professeur.e de trombone / tuba / euphonium

La Lyre Saint Marcellinoise est une école de musique communale au statut associatif créée il y a 50 ans, c'est aussi une Harmonie qui elle existe depuis 150 ans. Elle comprend une 100^{aine} d'élèves et une 12^{aine} de professeurs de musique d'esthétiques variées.

Notre école appartient au réseau des écoles de musiques de l'intercommunalité Saint Marcellin Vercors Isère avec lesquelles nous organisons les examens de passage de cycle et de nombreux projets en communs.

Durée hebdomadaire : 2h minimum

Pédagogie :

- Enseigner le trombone / tuba / euphonium aux élèves de 1^{er} et 2nd cycle
- Adapter l'enseignement et les répertoires en fonction de l'élève et de son parcours
- Accompagner l'élève : conseil, lien avec la famille
- Concevoir et mettre en œuvre une évaluation de la progression de l'élève, de son parcours dans le cadre de son projet personnel et en cohérence avec le projet d'établissement (passage de cycle et atelier de classe).
- Participer à l'organisation des auditions (une par trimestre), aux projets pédagogiques de l'établissement et du réseau.
- Promouvoir et accompagner les élèves dans la pratique du trombone au sein des orchestres Cadet, Harmonie, Big Band

Condition / Profil souhaité :

- Participer aux réunions d'équipe pédagogique (1 par trimestre min)
- Maintenir une communication régulière avec la direction
- Rémunération sous la convention ECLAT (Convention Collective Nationale des Métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation au service des Territoires)
- CDI
- Nombre d'heures hebdomadaires en période scolaire : 2 h min
- Titulaire du DE ou du DEM, ou sur liste d'aptitude, ou en démarche diplômante (3^{ème} cycle validé min).
- Ecole située à 2 min à pied de la gare SnCF
- Dans le réseau des écoles de l'intercommunalité, l'école de Vinay recrute également 5h en trombone / tuba

Contact :

Hervé Préchac, direction de l'école : 04 76 38 59 15

Envoyer CV et LM à : direction@lyresaintmarcellinoise.fr

Réponse avant le 30 juin